



Syndicat de la Luzine

Réunion du Comité Syndical



L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 25 octobre à 18 heures, les membres composant le Syndicat de la Luzine des communes de Luze et Chagey, dûment convoqués par le Président, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Liste des présents :

Jean-Paul GRESSARD, Éric STEIB, Nicolas JOUFFRAY, Hervé DESFOSSEZ et Pascal MONNIER.

Excusés : Bruno CORBANESE qui donne pouvoir à Hervé DESFOSSEZ

Le Président, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 18 heures 00.

Désignation du secrétaire de séance : Eric STEIB.

Ordre du jour :

- 1 Décision modificative
- 2 RPQS
- 3 Les comptes
- 4 Diagnostic assainissement
- 5 Divers

1 Décision modificative.

Le matériel acheté au cours de l'année 2024 engendre une modification de la dotation aux amortissements.

Il y aura 521 € supplémentaires de dépenses à l'article 6811 et une augmentation des recettes en investissement de 17 € au 2813 et de 504 € au 28156.

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

2 Rapport sur la qualité et le prix concernant le service assainissement de la Luzine.

Le président rappelle les principaux chiffres, à savoir 150 mètres cubes de boues évacuées par épandage en 2023, deux bilans 24 heures effectués par ingénierie 70.

Ces deux résultats indiquent que la station d'épuration respectait les critères de l'arrêté du 21 juillet 2015 lors des deux bilans.

Pas de rapport sur le prix puisque ce sont les communes qui facturent les taxes assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité.

3 Etude des comptes:

Le grand livre indique que 48 902 € ont été dépensés pour le diagnostic assainissement.

Il restera environ 30 000 € à régler sur le début 2025.

Un coffret électrique a été remplacé pour un montant de 1 233 €,

5 554 € ont été dépensés en électricité. Ce chiffre sera vraisemblablement en augmentation par rapport à la même période l'an dernier.

1 405 € ont concerné l'assurance et 384 € pour les cotisations chez ingénierie 70.

1 700 € concerne les indemnités du président.

Concernant les recettes, 17 774 € ont été reçus par l'Agence de l'eau en guise de subvention pour le diagnostic assainissement.

Un montant équivalent sera versé par l'Agence de l'eau lorsque le diagnostic sera terminé.

Il est également attendu 14 219, lorsque le diagnostic sera terminé au guise de la DETR ou dotation d'état des territoires ruraux.

Pour mémoire, le diagnostic est subventionné à 70%

4 Diagnostic assainissement.

Le schéma directeur d'assainissement est quasiment terminé. Un document de 1153 pages a été communiqué par Géoprotech.

Tous les points noirs des réseaux et de la station sont indiqués.

Une proposition est faite pour un montant de 3,6 millions d'€ concernant le syndicat de la Luzine, la commune de Chagey et la commune de Luze.

Ce montant concerne la réfection des réseaux ainsi que la construction d'une nouvelle station.

Les élus qui s'étaient rencontrés lors du mois de mai avaient indiqué des priorités 1 ou 2 sur toutes les propositions.

Le tableau sera joint en annexe du compte-rendu.

5 Divers:

Il y a encore quelques semaines, la loi imposait à un syndicat comme le nôtre de transférer la compétence assainissement à la Communauté de Communes avant le 1er janvier 2026.

Le Sénat réuni le jeudi 17 octobre a avec une large majorité adopté une proposition de loi visant à assouplir cette loi. Il met dorénavant un terme à l'obligation de transférer les compétences eau et assainissement vers les communautés de communes.

Cette proposition de modification de loi sera maintenant proposée aux députés.
La communauté de communes suivant un échéancier préétabli, pense valider ces transferts lors du conseil communautaire du 31 octobre.

Comment doit-on nous positionner?

Voici un bref résumé des échanges entre les membres du syndicat:

Que le dispositif adopté par la suite soit en régie ou bien en délégation de service public, il est très probable que la qualité du service soit améliorée mais il est aussi très probable que la taxe assainissement soit augmentée.

Pour mémoire, le prix concerne le fonctionnement mais également les investissements nécessaires à amortir dans le temps.

À l'heure actuelle, nous n'avons que très peu d'éléments susceptibles de nous donner un ordre de grandeur du prix mais également de la rapidité relative avec laquelle les travaux pourront être effectués.

Les élus membres du syndicat également présent au conseil communautaire proposeront d'attendre afin d'avoir des indications plus précises.

Fin de réunion à 20h.